

**Consultation relative à la reprise et la mise en oeuvre des règlements (UE) 2021/1133 et (UE) 2021/1134 réformant le système d'information sur les visas (développements de l'acquis de Schengen) et modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)**

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Nous sommes favorable à ces deux règlements dont les mesures visent à améliorer la sécurité au sein de l'espace Schengen et à ses frontières extérieures et, pour les voyageurs en règle, à faciliter le franchissement de la frontière extérieure, la libre circulation et le séjour au sein de l'espace sans contrôle aux frontières intérieures, mais aussi à simplifier la gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen. De plus, une modification de la LEI est prévue afin que l'Administration fédérale des douanes puisse, en sa qualité d'autorité de poursuite pénale, effectuer des recherches dans le répertoire commun de données d'identité (CIR) et obtenir des données contenues dans les systèmes d'information sous-jacents de l'UE (EES, ETIAS et VIS).

L'application de ces deux règlements va certes entraîner de nouvelles tâches, lesquelles occasionneront une charge de travail supplémentaire pour les cantons, mais apporteront aussi des facilitations quant aux vérifications et aux procédures et permettront d'accroître le niveau de sécurité intérieure et de faciliter la lutte contre le terrorisme.

Nous n'avons dès lors aucune remarque particulière à formuler concernant la consultation susmentionnée.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 17 novembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND